

Parachat Vayéh'i - ויהיHoraires CHABAT
Nice et Régions**Vendredi 1^{er} Janvier 2010**Hadlakat Nérote.....16h46
Chékia.....17h04**Samedi 2 Janvier 2010**Fin de Chabat.....17h53
Rabénou Tam.....17h59

La
Yéchiva Torat H'aïm CEJ
Souhaite un grand
MAZAL TOV

A Mr et Mme
David SMADJA

A
l'occasion de la
naissance de leur fils

YONATHAN – YITSH'AK

La
Yéchiva Torat H'aïm CEJ
Vous informe que son GALA
ANNUEL

Aura lieu avec l'aide
d'Hachem
le
Dimanche 7 Février 2010
avec
la participation exceptionnel
du
Tsaddik Rabbi
DAVID PINTO Chalita
Pour
information et réservation
contactez

Rav MERGUI au
06-10-11-43-02

Le mot du Rav**CHILOH - CHAYLO**

La bénédiction de Yaakov avinou à son fils Yéhouda est remarquable, il en a été lui-même surpris ! Yaakov lui pardonne tout, il lui confie l'avenir des enfants d'Israël en le désignant roi, et en le comparant au lion et enfin il lui annonce que le Machiah' sera issue de lui.

Pourquoi Yéouda mérite-t-il une telle bénédiction, pourtant yaakov son père le l'accusait d'avoir voulu tuer Yossef ? Comme il est dit chap.37, vers.33. **C'est la tunique de Yossef, une bête féroce l'a dévoré, Yossef a été déchiré.** Yaakov pensait à Yehouda qui est comparé au lion, qui s'acharne sur sa proie. Dans sa bénédiction, Yaakov dit Chapitre 49 vers. 9 : « **Tu es un jeune lion Yéhouda, de la proie de mon fils tu te relèves** ». Rachi explique : Je te soupçonne mais tu te relèves comme un jeune lion, Réouven a tenté de ramener Yossef en vain. Mais toi tu as réussi l'exploit de ramener Yossef vivant, accompagné de Binyamin et de ses frères.

Verset 8 : « **Yéhouda, toi tes frères te loueront** », pour ton audacieuse intervention auprès du vice roi qui voulait retenir en otage Binyamin, ils te loueront pour les avoir libérés de cette lourde accusation, « **vous êtes des espions et des voleurs** ». Yossef à son tour te louera pour la sagesse avec laquelle tu l'as poussé à se dévoiler en disant : « **Je suis Yossef votre frère** ». Binyamin se joindra à ses frères pour le remercier d'avoir respecté son engagement de le ramener à Yaakov son père.

Vers.10 : « **Le sceptre ne quitteras pas Yéhouda, ni le législateur d'entre ses pieds jusqu'à ce que vienne Chiloh** ». Le machiah', appelé Chilo est issue de Yéhouda, à propos duquel le midrach dit : « Alors que les frères se préoccupaient de la vente de Yossef, Yaakov était plongé dans son deuil, Yéhouda était à la recherche d'une épouse, et Hachem allumait la lumière du Machiah'. Yéhouda ne se laisse pas abattre par la douleur et l'angoisse, il se ressaisit pour lui il faut avancer. C'est de cette courageuse initiative que le machiah' va naître. Pour sauver Tamar sa belle fille qui portait en elle les jumeaux Pérets et Zarah', Yéhouda se dresse comme un lion en s'accusant publiquement « **c'est de moi qu'elle est enceinte** ».

« **Jusqu'à ce que vienne Chilo** », Rachi explique : c'est le roi Machiah' a qui appartient la royaute.

Le midrach décompose le mot chilo : **chaï**-des présents, **lo**-à lui. Yéhouda mérite le titre de Chiloh – Chaï-lo, la comparaison au lion, la royaute – et le Machiah' appelé Chiloh.

*Par RAV MOCHE MERGUI
ROCH HAYECHIVA*

Foie gras

Le foie gras bientôt illégal en Europe ?

Plus de 30 millions d'oiseaux sont gavés chaque année en France. La plupart sont enfermés en cages de batterie si étroites qu'ils peuvent à peine bouger. On leur enfonce un tube de métal dans la gorge jusqu'à l'estomac. Leur foie devient énorme. Ils peinent à respirer.

Le foie gras est le foie malade d'un oiseau atteint de stéatose hépatique.

Rapport scientifique de la Commission Européenne

Les oiseaux souffrent de diarrhées, d'épuisement. Trop affaiblis ou blessés, plus d'un million agonisent et meurent chaque année en gavage.

Le gavage est une violation des règlements et des principes les plus élémentaires de protection des animaux. Le gavage est interdit, pour motif de cruauté, dans la plupart des pays de l'Union Européenne, et depuis peu en Israël et Californie.

Rabi Avraham Danzig zal écrit dans son ouvrage “*H'oh'mat Adam*” 15-10

« Il faut stopper le gavage d'oie, effectivement cette pratique cause des lésions dans l'œsophage ce qui la rend *treifa* (impropre à la consommation), il faudrait donc vérifier chaque oie après le gavage de ces dites lésions. Cependant si l'alimentation du gavage est lisse elle ne risque pas de causer des blessures à l'animal »

Réponse de Maran Hagaon Harav Ovadja Yossef chalita “Yabiâ Ômer” 9 Y'D 3

Lettre adressée à Rav Rah'anim Naouri zal en 5736/1975

Question : Les restaurateurs français veulent importer du foie gras d'Erets Israël et, vous me demandez s'il est possible de les laisser servir ce produit aux consommateurs séfarades ?

Réponse : Le *Zivh'é Tsedek* écrit qu'il conviendrait de décréter une interdiction quant à la consommation du foie gras puisque les obstacles sont nombreux ! Le *Bah'* s'insurge également quant à cette pratique qui s'oppose à la Tora et, dit-il, « si j'avais la possibilité j'aurais mis en quarantaine ceux qui gavent les oies, qui leur a permis d'enfreindre les lois de la Tora et de faire trébucher les consommateurs ?! ». Le *Darké Téchouva* écrit que ces oies ont un statut de *treifa* ! La *halah'a* considère comme *treifa* toute bête ne pouvant vivre au-delà de douze mois, or les oies gavées si ne peuvent plus se nourrir par elle-même ce qui fait qu'en moins de douze mois elle mourrait ce qui l'a rend donc *treifa*. Le *H'oh'mat Adam* use également de sévérité dans ce domaine. Les Sages s'opposent à cette pratique du gavage d'oie. *Rav Tsvi Pessah' Frank zal* invite aussi les *Rabanim* à annuler le gavage d'oie. C'est également l'opinion du *H'azon Ich* rapportée par le *Chevet Halévi*. Même les pays d'Europe de l'Est ne suivaient pas tous cette permission c'était le cas dans les communautés de Russie et Roumanie.

Conclusion : il convient de ne pas autoriser la distribution de foie gras dans les restaurants et il faut à tout prix empêcher la souffrance qu'ils font subir à ces bêtes. Voilà que faire souffrir une bête est un interdit de la Tora selon la conclusion du Talmud au traité *Chabat* 128b.

Bien qu'aujourd'hui les méthodes de gavage ont quelque peu changé ce qui ne rend pas obligatoirement la bête *treifa*, malgré tout de nombreux problèmes de *halah'a* sont liés ici comme l'a fait remarqué mon ami le *Rav Chlomo Amar*.

« En Erets Israël le gavage n'est pas pratiqué et même dans nos pays ça ne se fait pas. Il est clair que la *halah'a* exige de vérifier l'œsophage pour s'assurer que la bête ne soit pas *tréfa*. Il faut suivre la conclusion de *H'oh'mat Adam* et faire en sorte que l'aliment du gavage soit lisse afin qu'il ne cause pas de lésions, **mais qui peut assurer que tous se montreront vigilants**. Efforcez vous donc d'annuler cette pratique (du gavage). Et s'il est impossible de l'annuler efforcez vous de vérifier chaque bête sans quoi il serait interdit de consommer la bête. »

Réponse de Rav Eliezer Wolff chalita tiré du site tecouvot.com

Il existe tellement de raisons pour qu'un Ben Tora n'en mange pas, que même si les Rabbanim font de leur mieux pour améliorer les vérifications des blessures du jabot dues au gavage, ils ne pourront trancher sur le problème de fond. En effet le *Taz* dit que nous ne sommes pas habilités à vérifier un jabot endommagé.

Il existe tout-de-même un point d'amélioration : Nous savons en effet aujourd'hui que la stérose du foie est réversible, de sorte que si l'on interrompait le gavage de l'oie et qu'on lui redonnerait sa liberté, elle pourrait à nouveau marcher, ce qui tendrait à confirmer que c'est une pathologie passagère.

J'ai consulté *Rav Elyachiv shlit'a* sur ce point, et il m'a dit qu'effectivement il s'agissait d'une amélioration. Quant à la vérification du jabot, le problème reste entier, et il m'a proposé d'opter plutôt pour un système de gavage amélioré et d'obtenir moins de 10% de jabots blessés, ce qui éliminerait la question de la vérification. À noter toutefois qu'il existe d'autres problèmes, liés à la cachérisation elle-même : En effet il est rapporté dans le *Chouhan Arouh Yoré déa* 69 que la viande ou le foie doivent être grillés à moitié et le *Bah* dit que lorsqu'il est sec à l'extérieur cela est suffisant. L'explication de ce *Bah* est controversée: S'agit-il là de la mesure ou uniquement d'un signe ?

Rav Padwa za"l de Londres, dans son *Hechav Haefod* Tome 2 responsa 63 penche vers une lecture du *Bah* disant que l'essentiel est que le foie soit asséché à l'extérieur.

J'ai également eu l'occasion de consulter *Rav Youst* d'Amsterdam qui m'a dit que c'est ainsi qu'on cachérisait le foie-gras avant la guerre à Vienne.

D'autres *Poskim* comme *Rav Belsky* du O.U. m'ont confirmé qu'il fallait impérativement une demi cuisson au cœur du foie. C'est ainsi que nous avons mis en place notre système de cachérisation pour le foie.

***Le gavage d'oie rencontre donc plusieurs problèmes délicats en matière de halah'a,
On en comptera au moins trois :***

- 1) Le gavage en lui-même est considéré une souffrance pour la bête, on touche donc le problème de *tsaâr baâlé h'aïm* interdit *min hatora*,
- 2) Des questions de *tréfa* sont soulevées telles les lésions au niveau de l'œsophage,
- 3) Le grillage du foie connaît des exigences aigues.

De la colère

– par Rav Imanouël Mergui

Avant de mourir, Yaâkov bénit ses enfants. Chacune de ses bénédictions est un message pour l'avenir voire un reproche sur le passé. Voilà ce qu'il dit à son aîné (49-4) « tu as agi hâtivement comme l'eau ». Tu as fait preuve de colère hâtive « lorsque tu es monté sur ma couche », explique Rachi. Sans parler ici du contenu de sa colère, Réouven est critiqué sur le fait même de s'être mis en colère, d'ailleurs la colère est répréhensible même si elle proviendrait d'un sentiment justifié. On ne justifie jamais l'état de la colère ! Voici quelques lois dictées par le *Rambam* dans *Déôt* chapitre 2 « il y a des comportements auxquels **il est interdit à l'homme de se comporter selon la règle de la voie médiane !**, mais il s'en éloignera à toute extrême... Ainsi la colère est un vil comportement... L'homme apprendra à ne pas se mettre en colère **même pour des choses auxquelles il conviendrait de se mettre en colère...** Nos Maîtres disent "tout celui qui se met en colère c'est comme s'il commettait l'idolâtrie ; il perd sa sagesse ; il perd sa prophétie ; sa vie n'est pas une vie"... Le bon comportement veut qu'on ne ressente rien qui puisse nous emporter... ». Comme l'écrit mon grand Maître Harav Chlomo Wolbe ztsal « travailler sa colère ne veut pas dire contenir sa colère mais plutôt travailler sa sensibilité et faire en sorte que plus rien ne nous énerve ! ». Rêve ? Utopie ? Non, du tout ! mais plus qu'une nécessité pour son entourage **un bienfait pour soi même** – le coléreux étant hypersensible à ce qui ne va pas dans son sens « sa vie n'est pas une vie », car il y a toujours quelque chose qui nous énerve... Le vrai problème de la colère n'est pas pour celui qui subit la colère de l'autre mais il est plutôt pour celui qui s'est mis en colère.

Les quelques effets maléfiques de la colère énumérés par le *Rambam* ne sont qu'une partie de ceux que nos Maîtres enseignent, en voici quelques autres :
« Celui qui se met en colère n'a aucune considération pour ce qui l'entoure et refoule même la présence divine »

« La colère est signe que l'homme est dans un état où ses fautes priment sur ses mérites »
« Tout celui qui se met en colère est atteint par le *guéhinom* et ce même dans ce bas monde »
« La colère est signe de sottise »
« Tout celui qui se met en colère est appelé *rachâ* »
« Tout celui qui se met en colère perd tous les mérites de sa Tora et de ses *mitsvot* » (*H'ida*)

Ces quelques citations des Sages ne suffiront certainement pas au coléreux de calmer ses nerfs, mais elles le conduiront au moins à arrêter de penser qu'on peut se cacher derrière des justificatifs du type « je ne peux rien y faire je suis comme ça ! », ou d'autres stupidités du genre.

Il y a dans la façon que Yaâkov a de présenter la colère un point particulier : il dit à son fils Réouven «tu as agi trop vite», le coléreux est un cow-boy qui tient en permanence le doigt sur la gâchette et qui tire sur tout ce qui bouge. Yaâkov invite son fils à laisser un temps d'arrêt avant de réagir, à ne pas ôter le cran de sécurité, à ne pas vivre dans l'attente de la dégaine. Il l'incite à se calmer je dirais même plus : à se détendre !!! Tu vas trop vite dit-on au coléreux ! Le contraire de la colère c'est ce temps d'arrêt imprimé avant une réaction spontanée ou encore instinctive ou impulsive. Il est d'évidence que lorsqu'une situation nous énerve rien ne nous oblige à réagir dans l'immédiat. Alors pourquoi réagissons-nous aussitôt énervé ? Peut-être est-ce l'ego qui veut se mettre en avant ! Cette fierté qui nous anime malencontreusement. D'ailleurs il est intéressant de noter que lorsque le *Rambam* nous indique qu'il est interdit de se mettre en colère, il préconise cet interdit également à propos de l'orgueil, c'est-à-dire que ces deux vices à savoir la colère et l'orgueil sont sœurs jumelles : on se met en colère parce qu'on est orgueilleux, notre orgueil nous pousse à nous emporter sur tout ce qui bouge parce que tout ce qui se passe autour de nous ne va pas dans le sens que nous aurions souhaité.

